

DEMANDE D'EMPLACEMENT

Dossier à retourner **obligatoirement** par mail : mairie@mairie-saintpaul.fr
AU PLUS TARD LE 3 AVRIL 2026 A 15H00
Aucun dossier ne sera pris en compte après cette date

IDENTIFICATION

Raison sociale/ Enseigne :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : 0262

Portable : 069

Adresse mail :

N° SIRET :

N° Immatriculation véhicules/remorques (réservé aux forains manège et food truck) :

Produits proposés à la vente (à détailler) ou nom du manège:

Métrage souhaité : Chapiteau : ...m X ...m ou Food truck (triangle de remorquage compris) :m Xm

ou Manège :m X....m = m2

Besoins électriques : ☐ OUI ☐ NON

Triphasé : ☐ OUI ☐ NON

Préciser la puissance souhaité :Ampères

Demande d'autorisation temporaire de débit de boissons alcoolisées (bière uniquement) : ☐ OUI ☐ NON

Formulaire disponible en annexe à ce dossier (attention 1 formulaire par manifestation)

CHOIX DE LA MANIFESTATION

(Veuillez cocher le ou les événements qui vous intéressent)

- ☐ Grand Boucan (Dimanche 28 Juin 2026)
- ☐ Fêtes de Juillet au Parc Expobat (Du samedi 4 juillet au mardi 14 Juillet 2026,)
- ☐ Fêtes de Juillet parking CCAS et Suffren (Du samedi 4 juillet au mardi 14 Juillet 2026,) > uniquement manèges
- ☐ Fête du 14 Juillet front de mer (Mardi 14 juillet 2026) > uniquement stand alimentaire

TARIFS DES EMBLEMENTS

Grand Boucan	Par mètre linéaire sans électricité Par mètre linéaire avec électricité	25 € 30 €
Fêtes de Juillet au Parc Expobat, parking CCAS et parking Suffren	Grille tarifaire détaillée jointe (<i>extrait des délibérations du conseil municipal du 30 mai 2024 relatif à la révision des tarifs du parc EXPOBAT pendant les Fêtes de Juillet</i>)	/
Fête du 14 Juillet (Front de Mer)	Par mètre linéaire	25 €

PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

(au format PDF, obligatoire si envoi par mail)

☐	Justificatif d'adresse de moins de 3 mois	☐	photo de la structure utilisée (chapiteau ou food-truck)
☐	KBIS ou attestation INPI de moins de 3 mois	☐	photo de vos produits, manèges...
☐	attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle	☐	contrôle technique à jour des manèges **
☐	carte de Marchand Ambulant (personne n'habitant pas Saint-Paul)	☐	carte grise des véhicules/remorques **
☐	pièce d'identité	☐	Attestation de formation à l'hygiène alimentaire *
	* <u>uniquement réservé aux métiers de bouche</u> ** <u>uniquement réservé aux exploitants de manèges</u>	☐	Demande d'autorisation temporaire de débit de boisson (1formulaire par manifestation), le remplissage du formulaire ne vaut pas attribution automatique de l'autorisation.

ATTENTION :

Le dépôt d'un dossier ne vaut pas attribution automatique.

Les demandes sont examinées par une commission qui se réunit avant chaque manifestation.

MODALITÉS DE PAIEMENT DES EMPLACEMENTS

(A effectuer au bureau de la Direction de la Valorisation Économique et Touristique)

☐ Espèces (montants inférieurs à 300€)	☐ CB	☐ Virement
--	-----------------------------	-----------------------------------

LES RÉGLEMENTS DEVRONT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RÉALISÉS AVANT LE DÉROULEMENT DE TOUTE MANIFESTATION

RÉGLEMENTATION

- Chaque forain est tenu de disposer de son propre chapiteau conforme à la norme M1 relative à la sécurité incendie.
- Chaque forain doit être muni de son coffret électrique personnel, d'une rallonge électrique d'une longueur minimale de 25 mètres, d'une prise multiple ainsi que d'un dispositif d'éclairage adapté.
- L'usage de matériel fonctionnant au gaz est soumis à une réglementation spécifique (se référer aux dispositions mentionnées dans l'annexe jointe).
- La détention d'un extincteur conforme est obligatoire pour tous les forains.
- Le lestage des structures est obligatoire et doit être conforme aux exigences de sécurité en vigueur, aucune dégradation des sols ne sera tolérée.
- L'utilisation de systèmes de sonorisation individuels est strictement interdite.
- Chaque forain est tenu de respecter strictement l'emplacement qui lui est attribué, il doit garder son emplacement propre, gérer ses déchets de manière responsable et ne doit en aucun cas empiéter sur les espaces voisins.
- La vente de boissons alcoolisées est interdite, sauf pour certains événements autorisant les boissons de catégorie 3 (bière uniquement), sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation temporaire de débit de boissons, dont le nombre est limité par la préfecture.

- **J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation et m'engage à respecter les conditions mentionnées dans ce dossier.**

Date :

Signature de l'exposant :

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX

 0262 45 43 45 – Fax : 0262 34 48 49 • mairie@mairie-saintpaul.fr • www.mairie-saintpaul.re
     

CONSIGNES DE SÉCURITÉ AUX EXPOSANTS



Fixez et lestez vos tentes et chapiteaux de manière à ce qu'ils ne s'envolent pas en cas de vents forts.



Une bouteille de gaz par feu uniquement.

Le stock de bouteilles pleines et/ou vides est interdit sur le stand.



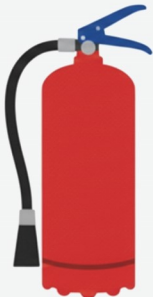
Les tuyaux de gaz ne doivent pas être périmés et doivent être raccordés correctement



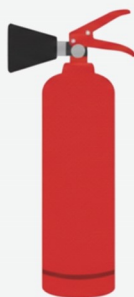
Les doubles raccordements sont strictement interdits.

Vous devez avoir en votre possession des moyens d'extinction appropriés.

**Feu solide
Eau + add**



**Feu électrique
CO2**



**Feu de cuisson
Poudre**



**Feu d'huile
Couverture anti-feu**



Veuillez dérouler complètement vos enrouleurs afin d'éviter de faire disjoncter votre compteur électrique.



En cas d'intempéries, protégez vos installations électriques contre la pluie.

Les cuissons sur feux vif ou fritures doivent être positionnées à l'arrière de votre stand afin d'éviter les projections d'huiles chaudes sur les clients, avec un périmètre de sécurité obligatoire.





DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

Adressée à

Monsieur le Maire de SAINT-PAUL

Je soussigné(e).....

Nom (en majuscules) et prénoms

Profession.....

Domicile.....

.....

Téléphone.....

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'ouverture d'un débit temporaire de boissons dispensant des boissons :

Du 3^{ème} groupe ☐

Pour mon propre compte au nom et pour le compte de (2).....

.....

sur l'emplacement suivant (3) :.....

Le 28 juin 2026 de 12h00 à minuit

A l'occasion de la manifestation ouverte au public suivant (4) : **GRAND BOUCAN 2026**

Site ou adresse : **FRONT DE MER DE SAINT-PAUL**

Nombre de personnes attendues : 60000 sur une journée

Entrée payante : non

dont l'organisateur est (2) : La ville de Saint-Paul

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueux sentiments.

Le

(Signature)

(1) cocher la case correspondante

(2) nom et adresse de l'association, établissement ou entreprise

(3) situation ou adresse exacte

(4) indiquer la nature : foire, fête, bal, spectacle public, manifestation sportive, association etc...



DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN
DÉBIT DE BOISSONS

Adressée à

Monsieur le Maire de SAINT-PAUL

Je soussigné(e).....

Nom (en majuscules) et prénoms

Profession.....

Domicile.....

.....

Téléphone.....

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'ouverture d'un débit temporaire de boissons dispensant des boissons :

Du 3^{ème} groupe ☐

Pour mon propre compte au nom et pour le compte de (2).....

.....

sur l'emplacement suivant (3) :.....

Du 4 juillet 8h30 au 14 juillet minuit

A l'occasion de la manifestation ouverte au public suivant (4) : **FÊTES DE JUILLET 2026**

Site ou adresse : **PARC EXPOBAT de CAMBAIE**

Nombre de personnes attendues :

Entrée payante : oui en fonction du programme

dont l'organisateur est (2) : La ville de Saint-Paul

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueux sentiments.

Le

(Signature)

(1) cocher la case correspondante

(2) nom et adresse de l'association, établissement ou entreprise

(3) situation ou adresse exacte

(4) indiquer la nature : foire, fête, bal, spectacle public, manifestation sportive, association etc...



DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN
DÉBIT DE BOISSONS

Adressée à

Monsieur le Maire de SAINT-PAUL

Je soussigné(e).....

Nom (en majuscules) et prénoms

Profession.....

Domicile.....

.....

Téléphone.....

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'ouverture d'un débit temporaire de boissons dispensant des boissons :

Du 3^{ème} groupe ☐

Pour mon propre compte au nom et pour le compte de (2).....

.....

sur l'emplacement suivant (3) :.....

Le mardi 14 Juillet 2026 jusqu'à minuit

A l'occasion de la manifestation ouverte au public suivant (4) : **FÊTE DU 14 JUILLET 2026**

Site ou adresse : **FRONT DE MER**

Nombre de personnes attendues :

Entrée payante : non

dont l'organisateur est (2) : La ville de Saint-Paul

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueux sentiments.

Le

(Signature)

(1) cocher la case correspondante

(2) nom et adresse de l'association, établissement ou entreprise

(3) situation ou adresse exacte

(4) indiquer la nature : foire, fête, bal, spectacle public, manifestation sportive, association etc...

TARIFS EMBLEMES PARC DES EXPOSITIONS ET DES LOISIRS DE SAINT-PAUL	
CATÉGORIES	TARIFS POUR LA PÉRIODE
Catégorie 1 : Attractions non destinées aux enfants de moins de 10 ans	
1.A Scooters et Karting (auto tamponneuse)	5 010,00 €
1.B1 Tournants, balançoires, grand rail > 30 places	2 826,70 €
1.B2 Tournants, balançoires, grands rails < 30 places	2 635,80 €
1.C Simulateurs	1 305,00 €
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	452,00 €
Catégorie 2 : Attractions destinées aux enfants de moins de 10 ans et plus	
2.A Mini scooters et grand rail > 30 places	1 514,00 €
2.B1 Tournants (élévateurs, pêle-mêle, chaîne) > 30 places	1 135,00 €
2.B2 Tournants (élévateurs, pêle-mêle, chaîne) < 30 places	1 059,00 €
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	452,00 €
2.C Petit autodrome et rails < 30 places	660,00 €
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	340,00 €
2.D1 Structures gonflables > 20 m²	1 555,00 €
2.D2 Structures gonflables < 20 m²	706,00 €
2.D3 Structure aquatique	750,00 €
2.E Sauts à l'élastique / trampoline	660,00 €
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	222,00 €
Catégorie 3 : Kermesses et jeux	
3.A Salle de jeux, grandes grues, bulls, rotondes > 50 m²	1 893,00 €
3.B Salle de jeux, petites grues, bulls, rotondes < 50 m²	1 326,00 €
3.C Casinos	2 176,95 €
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	452,00 €
3.D Stands de tir, courses de chevaux	1 326,00 €
3.E Pêche aux canards, tire-ficelle, papillotes	777,00 €
3.F Mini boutiques (3 ml et moins)	473,00 €
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	340,00 €
Catégorie 4 : Baraques et entresols	
4.A Train fantôme et boîte à rire	994,00 €
4.B Labyrinthe, illusion, exhibition	1 135,00 €
4.C Petite structure (échelle brésilienne, appareil de force type mailloche, canon...)	280,00 €
4.D Attraction type fun-ball	660,00 €
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	340,00 €
Catégorie 5 : Métiers de bouche	
5.A Location emplacement / ML pour activité alimentaire, petite restauration (camion bar, snack, confiserie, glacier...) >>>> EMBLEMES AUTOUR DE LA PLACE BITUMÉE	220€ / ML pour la période
5.B Location emplacement / ML pour activité alimentaire, petite restauration (camion bar, snack, confiserie, glacier...) >>>> AUTRE EMBLEMES	191€ / ML pour la période
5.B1 Location d'un emplacement pour terrasse, rajout de chapiteau toute zone confondue	12€ / m² pour la période
5.C Location infrastructure de restauration (20m2 emplacement bitumé + 108m2 de terrasse)	1250€ pour la période
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	452,00 €
APPLICABLE POUR TOUTES LES CATÉGORIES	
CAUTION DE GARANTIE	1500€ /emplacement
TARIFS EMBLEMES PARKINGS CCAS et SUFFREN pour les FÊTES DE JUILLET	
(tarif EXPOBAT X 2) / 3	
Exemple : Pêche au canards : (777 x 2) / 3 = 518 € + électricité (si besoin) : (340 x 2) / 3 = 226,66 € TOTAL de 744,66 € pour la durée de la manifestation sur le parking CCAS ou SUFFREN	